



Mairie de CHALAGNAC

AVIS AU PUBLIC

Objet : Un échange de terrain est prévu pour assurer la continuité du chemin rural situé au plan cadastral section B 917, B 915, B 914.

Le dossier avec plan ainsi qu'un registre d'observations seront mis à disposition du public en mairie pendant un mois à partir du **3 mars 2026 jusqu'au 3 avril 2026** aux horaires d'ouverture de la mairie.

Le public pourra consulter le dossier et s'il le souhaite formuler des observations.

Affiché le 24 février 2026 et pendant toute la durée de la mise à disposition.

Fait à Chagnac, le 24 février 2026

La Maire par intérim
Annie GOMEL

